Certifié transmis à la Préfecture le 29 juil 2020

PRU "St Barthélémy-Picon-Busserine"

	P	RU "St	: Barthe	élémy-F	Picon-Bus	sserine"					ANNEXE 1
					Acomptes sur sub au GIP MRU en co		Aides à transférer Aix-Marseille		Titres à émettre par	Total des	
Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	le Département auprès du GIP	versements par projet	
éhabilitations											
	726 932,00 €	29/11/2013 N°80	72 693,20 €								
àtiments B, D, E, F, G, Q, L, M e Picon Busserine (Logirem)	373 000,00 €	30/10/2015 N°157	654 238,80 €	260 992,00 €	260 992,00 €					838 940,00 €	
			112 008,00 €								Observations
âtiments A, B, C, D, E, F, G de St Barthélémy III (Habitat Marseille Provence)	637 018,00 €	11/12/2015 N°223	453 939,03 €	183 078,97 €	77 971,00 €		105 107,97 €			453 939,03 €	
ous-total HABITAT	1 736 950,00 €		1 292 879,03 €	444 070,97 €	338 963,00 €	0,00€	105 107,97 €	0,00€	0,00€	1 292 879,03 €	
ésidentialisation											
con Busserine (Logirem)	570 498,00 €	15/09/2017 N°160	57 049,80 €	513 448,20 €	151 866,57 €		361 581,63 €			57 049,80 €	
St Barthélémy III (Habitat		27/02/2015	37 326,70 €								
Marseille Provence)	373 267,00 €	N°80	36 468,19 €	299 472,11 €	91 823,68 €		207 648,43 €			73 794,89 €	
ous-total	943 765,00 €		130 844,69 €	812 920,31 €	243 690,25 €	0,00 €	569 230,06 €	0,00€	0,00€	130 844,69 €	

Opérations	MONTANT	Data da la CD	MONTANT		Acomptes sur sub au GIP MRU en co			•	Titres à émettre par	Total des	PRU St Barthél	émy-Picon-Bisserine
Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	le Département auprès du GIP	versements par projet	Observations	Commission permanente du 24 juil 2020 - Rapport n° 148
Aménagements												anent
			12 200,00 €									e du
Voies et réseaux Picon	422 000 00 6	25/03/2016	15 213,40 €	54 042 40 6			54.043.40.6			70.406.60.6		24 ju
(métropole)	122 000,00 €	N°143	23 643,60 €	51 813,40 €			51 813,40 €			70 186,60 €		ıii 20
			19 129,60 €									20 -
			52 500,00 €									Rap
Voies St Barthélémy/Busserine (métropole)	525 000,00 €	25/03/2016	57 120,00 €	298 882,50 €			298 882,50 €			226 117,50 €		oort -
(metropole)		N°143	32 707,50 €									า° 14
			83 790,00 €									ά
Sous-total	647 000,00 €		296 304,10 €	350 695,90 €	0,00€	0,00€	350 695,90 €	0,00€	0,00€	296 304,10 €		
Equipements et locaux associatifs												
Réhabilitation CAQ+cuisine (ville de Marseille)	88 543,00 €	19/10/2018 N°171		88 543,00 €			88 543,00 €			0,00€		
Micro-crèche (étude et travaux) (Logirem)	48 000,00 €	09/09/2016 N°121	4 800,00 €	43 200,00 €			43 200,00 €	2 400,00 €		4 800,00 €		
Locaux associatifs (Logirem)	69 630,00 €	27/05/2016	6 963,00 €	52 424,43 €			52 424,43 €			17 205,57 €		
	·	N°86	10 242,57 €	·								
			10 030,33 €									
Locaux associatifs (Habitat Marseille Provence)	86 543,00 €	27/05/2016	44 760,04 €	9 087,01 €			9 087,01 €			77 455,99 €		
			22 665,62 €									

											PRU St Barthélém Observations	Commission permanente ut
	MONTANT	Date de la CP	MONTANT		au GIP MRU en co		Aides à transférer à Aix-Marseille	Provence	Titres à émettre par			1 24 juil 2020 - Ka
Opérations	ATTRIBUÉ	et n° Délib	MANDATÉ		acomptes sur justificatifs déjà communiqués au	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire		versements par projet	Observations	Je n poddk
Sous-total	292 716,00 €		99 461,56 €	193 254,44 €	0,00€	0,00€	193 254,44 €	2 400,00€	0,00€	99 461,56€		ά
Sous-total POL VILLE	1 883 481,00 €		526 610,35 €	1 356 870,65 €	243 690,25 €	0,00€	1 113 180,40 €	2 400,00€	0,00€	526 610,35 €		
TOTAL	3 620 431,00 €		1 819 489,38 €	1 800 941,62 €	582 653,25 €	0,00€	1 218 288,37 €	2 400,00€	0,00€	1 819 489,38 €		

PRU "Plan d'Aou-St Antoine-La Viste"

On the House	Montant	date de la	Montant	Reste à verser	Acomptes sur subv			er à la Métropole Aix- le Provence	Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
Opérations	attribué	CP et n° délib	mandaté		acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Aménagement											
Aménagement de la U 222 (métropole)	72 100,00 €	29/05/2009 N° 24	7 210,00 € 64 666,49 €	223,51€						71 876,49 €	à clôturer
Aménagement du mail Canovas (ville de Marseille)	42 000,00 €	19/12/2014 N°29	4 200,00 €	37 800,00 €			37 800,00 €	2 100,00 €		4 200,00 €	
Aménagement du pôle d'échange de St Antoine (métropole)	371 315,00 €	27/05/2016 N°88		371 315,00 €			371 315,00 €			0,00€	
Traitement interstices mail Canovas/Cosmos/Kole j/centre social (ville	60 000,00 €	22/10/2014 N°246	25 062,00 €	19 268,00 €						40 732,00 €	à clôturer
de Marseille)			15 670,00€								
Aménagement de la Bricarde provisoire (Logirem)	52 235,00 €	25/03/2016 N°137	19 029,21 € 11 220,08 €	21 985,71 €			21 985,71 €			30 249,29 €	
Aménagement de friches(ville de Marseille)	35 000,00 €	25/05/2018 N°122	3 500,00 €	31 500,00 €			31 500,00 €	1 750,00 €		3 500,00 €	
sous-total	632 650,00 €		150 557,78 €	482 092,22 €	0,00€	0,00 €	462 600,71 €	3 850,00 €	0,00 €	150 557,78 €	
Equipements et locaux associatifs										,	
Construction de la bibliothèque (ville de Marseille)	264 169,00 €	25/05/2018 N°122	26 416,90 €	237 752,10 €			237 752,10 €	13 208,45 €		26 416,90 €	
sous-total	264 169,00 €		26 416,90 €	237 752,10 €	0,00€	0,00€	237 752,10 €	13 208,45 €	0,00€	26 416,90 €	
Sous-total POL VILLE	896 819,00 €		176 974,68 €	719 844,32 €	0,00€	0,00€	700 352,81 €	17 058,45 €	0,00€	176 974,68 €	
TOTAL	896 819,00 €		176 974,68 €	719 844,32 €	0,00€	0,00€	700 352,81 €	17 058,45 €	0,00€	176 974,68 €	_

PRU "ZUS Centre Nord"

ANNEXE 3

Commission permanente du 24 juil 2020 - Rapport n° 148

	Montant	Date de la	Montant			ventions à verser au urs d'année 2020		er à la Métropole lle Provence	Titres à émettre par le	Total des	
Opérations	attribué	CP et n° de délib	mandaté	reste à verser	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Création de logements sociaux											
Hors site : 35 rue Thubaneau- 26 PLAI à	180 000 €	27/06/2014 N°20	18 000,00	18 126,00 €						161 874,00	à clôturer
25% avec TIA (Adoma)			143 874,00								
Pôle Panier : îlot dégradé Abadie - phase II : 17, 21, 29, 31 rue du poirier - 12 PLUS CD à 12% et 8 PLAI (Nouveau Logis Provençal)	177 667 €	25/03/2016 N°126	60 619,98	117 047,02 €			117 047,02 €			60 619,98 €	
Pôle Panier : 26 rueColbert- 6, 8 rue	550 000 €	29/10/2012	438 405,00	24 592,00 €						525 408,00 €	à clôturer
Eboué- 58 PLUS CD avec TIA (13 Habitat)	330 000 0	N°105	21 560,00	24 332,00 €						323 400,00 €	u ciotarci
			65 443,00								
Pôle Joliette : îlot dégradé Bon Pasteur/rue bon Pasteur - 19 PLUS et 13 PLAI (Logirem)	214 690 €	25/03/2016 N°126	21 469,00	193 221,00 €			193 221,00 €	10 734,50 €		21 469,00 €	
Pôle Joliette : îlot dégradé bon Pasteur- 12 PLUS et 7 PLAI (Logirem)	127 130 €	25/03/2016 N°126		127 130,00 €			127 130,00 €			0,00€	
Fiacres Duverger 2 : 2 rue Duverger- 9 PLAI (Logirem)	60 124 €	25/03/2016 N°126		60 124,00 €			60 124,00 €			0,00€	
Pôle Hoche-Caire : îlot dégradé Hoche-Caire îlot B- 10, 18 rue Hoche -38 PLUS CD à 22% et 10 PLAI (Logis Méditerranée)	257 720 €	25/03/2016 N°126		257 720,00 €			257 720,00 €			0,00€	

Opérations	Montant attribué	Date de la CP et n° de délib	Montant mandaté	reste à verser		rentions à verser au urs d'année 2020 acomptes sur justificatifs à communiquer au Département		er à la Métropole lle Provence provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
Pôle Joliette-Bon Pasteur-Fauchier Malaval : 22 PLUS, 22	469 862 €	25/03/2016 N°126	117 183,58	2 584,24 €						467 277,76 €	à clôturer
PLUS CD et 10 PLAI (Logirem)			90 354,47 259 739,71								
sous-total	2 037 193,00		1 236 648,74	800 544,26 €	0,00€	0,00€	755 242,02 €	10 734,50 €	0,00 €	1 236 648,74 €	
Réhabilitations	2 037 133,00		1 230 040,74	000 544,20 0	0,00 €	0,00 €	733 242,02 0	10 734,50 €	0,00 €	1 230 040,74 0	
Pôle Belsunce : 1 rue St Théodore- 6 logements- plafond à 50.000 € (Habitat Marseille Provence)	15 000,00 €	25/03/2016 N°126	9 352,50	5 647,50 €	1 813,50 €					9 352,50 €	à clôturer
pôle Belsunce: 7, 9 rue St Théodore- 8 logements- plafond à 50.000 € (Habitat Marseille Provence)		25/03/2016 N°126	12 212,00	7 788,00 €	1 806,00 €					12 212,00 €	à clôturer
Pôle Panier : 2 rue Guintrand - 15 logements- plafond 50.000 € (Habitat Marseille Povence)	37 500,00 €	11/12/2015 N°224	30 633,75	6 866,25 €						30 633,75 €	à clôturer
sous-total	72 500,00		52 198,25	20 301,75 €	3 619,50 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	52 198,25 €	
SOUS-TOTAL HABITAT	2 109 693,00		1 288 846,99	820 846,01	3 619,50	0,00	755 242,02	10 734,50	0,00	1 288 846,99	
Aménagements											
Pôle Belsunce : place Fare/petites Maries (Soleam)	52 140,00 €	27/05/2016 N°89		52 140,00 €			52 140,00 €			0,00€	
Pôle Panier : place du Refuge - 2ème phase (metropole)	312 750,00 €	27/05/2016 N°89	31 275,00	281 475,00 €			281 475,00 €	15 637,50 €		31 275,00 €	
Pôle Hoche Caire: aménagements des voies publiques (metropole)	32 150,00 €	25/03/2016 N°132		32 150,00 €			32 150,00 €			0,00€	
sous-total	397 040,00 €		31 275,00	365 765,00 €	0,00€	0,00€	365 765,00 €	15 637,50 €	0,00€	31 275,00 €	

	Montant	Date de la	Montant		· ·	ventions à verser au urs d'année 2020		er à la Métropole lle Provence	Titres à émettre par le	Total des	
Opérations	attribué	CP et n° de délib	mandaté	reste à verser	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Equipements et											
Iocaux associatifs Extension du CAQ du Panier - 25 rue du		04/11/2011 N°	1 045,20								
Refuge (ville de Marseille)	10 452,00 €	157	7 206,65	2 200,15 €						8 251,85 €	à clôturer
Extension et restructuration de la	132 269,00 €	16/12/2011	103 712,12	11 388,36 €						120 880,64 €	à clôturer
crèche Belsunce (ville		N°187	17 168,52								
Pôle Belsunce : ouverture sur quartier caves à jazz- cité de la musique,		25/03/2016	193 618,38								
restructuration du centre social et du CAQ et traverse Tancrède Martel (ville	633 568,00 €	N°132	191 781,03	153 893,67 €	78 117,94 €		75 775,73 €			479 674,33 €	
de Marseille)			94 274,92								
Pôle Hoche-Caire: agrandissement de la maison pour tous Kléber (ville de Marseille)	250 836,00 €	25/03/2016 N°132	47 282,59	203 553,41 €	57 491,61 €		146 061,80 €			47 282,59 €	
Pôle Hoche Caire : Equipement sportif Kléber (ville de Marseille)	4 181,00 €	20/09/2019 N°164		4 181,00 €			4 181,00 €			0,00€	
Pôle Hoche-Caire : création d'une crèche rue des frères Perez (association crèches du sud)	850 500,00 €	22/10/2014 N°242		850 500,00 €			850 500,00 €			0,00€	
sous-total	1 881 806,00		656 089,41	1 225 716,59	135 609,55	0,00	1 076 518,53	0,00	0,00	656 089,41	
sous-total POL. VILLE	2 278 846,00		687 364,41	1 591 481,59	135 609,55	0,00	1 442 283,53	15 637,50	0,00	687 364,41	
TOTAL	4 388 539,00		1 976 211,40	2 412 327,60	139 229,05	0,00	2 197 525,55	26 372,00	0,00	1 976 211,40	

PRU "MALPASSÉ"

						ventions à verser au urs d'année 2020	Aides à trans Métropole Aix Proven	-Marseille	Titres à émettre	Total des	
Opérations	MONTANT ATTRIBUÉ	Date de la CP et n° Délib	MONTANT MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	par le Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Réhabilitations											
		25/02/2016	184 818,00 €								
Les Lauriers (HMP)	392 563,00 €	25/03/2016 N°125	91 860,00 €	99 200,67 €	19 863,69 €					293 362,33 €	à clôturer
			16 684,33 €								
Les Genêts(HMP)	275 000,00 €	25/03/2016	30 332,50 €	219 725,00 €	40 755,00 €		178 970,00 €			55 275 00 €	
Les Genes(invii)	273 000,00 0	N°125	24 942,50 €	213 723,00 €	40 733,00 €		170 370,00 €			55 275,00 €	
Les Cyprès Bât. A (HMP)	218 250,00 €	11/12/2015 N°225	191 470,73 €	26 779,27 €						191 470,73 €	à clôturer
Sous-total HABITAT	885 813,00 €		540 108,06 €	345 704,94 €	60 618,69 €	0,00€	178 970,00 €	0,00€	0,00€	540 108,06 €	
Résidentialisation											
	40.004.00.6	19/12/2014 N°28	25 967,76 €	2 640 50 6						44.453.50.6) IA
Les Genêts (HMP)	48 094,00 €	25/03/2016 N°139	18 485,74 €	3 640,50 €						44 453,50 €	à clôturer
		25 /02 /25:5	147 849,03 €								
Les Lauriers (HMP)	209 983,00 €	25/03/2016 N°139	19 717,40 €	21 376,27 €						188 606,73 €	à clôturer
			21 040,30 €								
Sous-total POL VILLE	258 077,00 €		233 060,23 €	25 016,77 €	0,00€	0,00€	0,00 €	0,00€	0,00€	233 060,23 €	
TOTAL	1 143 890,00 €		773 168,29 €	370 721,71 €	60 618,69 €	0,00€	178 970,00 €	0,00€	0,00€	773 168,29 €	

ANNEXE 5

Commission permanente du 24 juil 2020 - Rapport n° 148

PRU "Flamants-Iris"

	Montant	Date de la CP	Montant		verser au GIP	subventions à MRU en cours le 2020		er à la Métropole le Provence	Titres à émettre par le	Total des	
Opérations	attribué	et n° Délib	mandaté	Reste à verser	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Création de logements sociaux											
Chemin de Gibbes (14ème arr.) 27 PLUS (Erilia)	351 000,00 €	16/12/2016 N°87	336 995,10 €	14 004,90 €			14 004,90 €			336 995,10 €	
Sous-total	351 000,00 €		336 995,10 €	14 004,90 €	0,00€	0,00€	14 004,90 €	0,00€	0,00€	336 995,10 €	
Réhabilitations											
Réhabilitation de 40 logements sociaux aux Iris- tranche 2 (Habitat Marseille Provence)	141 000,00 €	30/03/2018 N°38		141 000,00 €	141 000,00 €						
Sous-total	141 000,00 €		0,00€	141 000,00 €	141 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	
Sous-total HABITAT	492 000,00 €		336 995,10 €	155 004,90 €	141 000,00 €	0,00€	14 004,90 €	0,00€	0,00€	336 995,10 €	
Résidentialisation											
Iris 1ère tranche (HMP)	83 903,00 €	17/12/2010 N°156	60 094,00 € 14 932,00 €	8 877,00 €						75 026,00 €	à clôturer
Sous-total POL. VILLE	83 903,00		75 026,00	8 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 026,00	
TOTAL	575 903,00		412 021,10	163 881,90	141 000,00	0,00	14 004,90	0,00	0,00	412 021,10	

PRU "KALLISTE"

<u> </u>											
	Montant	Date de la CP	Montant	Reste à	•	ventions à verser au urs d'année 2020		nsférer à la six-Marseille ence	Titres à émettre par le	Total des	
Opérations	attribué	et n° Délib	mandaté	verser	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Création de logements											
Acquisition/ démolition du bâtiment B (ville de Marseille)	306 443,00 €	10/02/2017 N° 80	178 717,56 €	127 725,44 €			127 725,44 €			178 717,56 €	
SOUS-TOTAL HABITAT	306 443,00 €		178 717,56 €	127 725,44 €	0,00€	0,00€	127 725,44 €	0,00€	0,00€	178 717,56 €	
Aménagements											
ingénierie et conduite de projet (GIP)	16 051,00 €	20/09/2019 N°163		16 051,00 €		16 051,00 €				0,00€	
Ingénierie sociale											
communication et concertation (GIP)	23 322,00 €	25/03/2016 N° 133	8 237,33 €	15 084,67 €		6 371,57 €	8 713,10 €			8 237,33 €	
SOUS-TOTAL POL VILLE	39 373,00 €		8 237,33 €	31 135,67 €	0,00€	22 422,57 €	8 713,10 €	0,00€	0,00€	8 237,33 €	
TOTAL	345 816,00 €		186 954,89 €	158 861,11 €	0,00€	22 422,57 €	136 438,54 €	0,00€	0,00€	186 954,89 €	_

PRU "LA SAVINE"

0.4.11	MONTANT	Date de la CP	MONTANT		Acomptes sur sub au GIP MRU en co		Aides à transférei Aix-Marseille	•	Titres à émettre par le	Total des	a:
Opérations	ATTRIBUÉ	et n° Délib	MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Réhabilitations											
Réhabilitation de la petite	1 575 000,00 €	27/05/2016	157 500,00 €	1 235 902,50€			1 235 902,50 €			339 097,50 €	
Savine (Logirem)	1373 000,00 €	N°111	181 597,50 €	1 233 302,30 €			1 233 302,30 €			333 037,30 €	
Sous-total HABITAT	1 575 000,00 €		339 097,50 €	1 235 902,50 €	0,00€	0,00€	1 235 902,50 €	0,00€	0,00€	339 097,50 €	
Résidentialisation											
Résidentialisation de la petite Savine (Logirem)	41 860,00 €	15/09/2017 N°161	4 186,00€	37 674,00 €		23 922,99 €	13 751,01 €			4 186,00 €	
Sous-total	41 860,00 €		4 186,00 €	37 674,00 €	0,00€	23 922,99 €	13 751,01 €	0,00€	0,00€	4 186,00 €	
Equipements et locaux associatifs											
Construction du centre social et	198 975,00 €	25/03/2016	19 897,50€	145 390,00 €			145 390,00 €			53 585,00 €	
crèche (ville de Marseille)	250 575,00 €	N°140	33 687,50€	243 330,00 €			1.3 330,00 €			33 363,00 €	
Aménagement des locaux de la PMI (Logirem)	67 500,00 €	16/12/2016 N°119	32 899,50 €	34 600,50 €			34 600,50 €			32 899,50 €	

	MONTANT	Date de la CP	MONTANT		Acomptes sur sub au GIP MRU en co		Aides à transférer Aix-Marseille	•	Titres à émettre par le	Total des	
Opérations	ATTRIBUÉ	et n° Délib	MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Equipements Savine Haute (ville de Marseille)	140 000,00 €	25/03/2016 N°140		140 000,00 €			140 000,00 €			0,00€	
Sous-total	406 475,00 €		86 484,50 €	319 990,50 €	0,00€	0,00€	319 990,50 €	0,00€	0,00€	86 484,50 €	
Ingénierie											
Renforcement MO bailleur (Logirem)	49 800,00 €	25/03/2016 N°140		49 800,00 €			49 800,00 €			0,00€	
Sous-total	49 800,00 €		0,00€	49 800,00 €	0,00€	0,00€	49 800,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	
Sous-total POL VILLE	498 135,00 €		90 670,50 €	407 464,50 €	0,00€	23 922,99 €	383 541,51 €	0,00€	0,00€	90 670,50 €	
TOTAL	2 073 135,00 €		429 768,00 €	1 643 367,00 €	0,00€	23 922,99 €	1 619 444,01 €	0,00€	0,00€	429 768,00 €	

PRU "Hauts de Mazargues"

Direction de la vie locale Service politique de la ville et ha	bitat											PRU Hauts de Nezargue
				PRU "H	auts de l	Mazargu	ies"			ANNEXE 9		ımiss
												on pe
Opérations	MONTANT	Date de la CP	MONTANT	RESTE A VERSER	au GIP MRU en co			nsférer à la Aix-Marseille ence	Titres à émettre par	Total des versements	Observations	rmanente
Operations	ATTRIBUÉ	et n° Délib	MANDATÉ	RESIE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	le Département auprès du GIP	par projet	Observations	Commission permanente du 24 juil 2020 - Rapport n° 148
Réhabilitations												<u>2</u> 020 -
			125 549,60 €									Rap
La Soude-groupe Cyclamens (HMP)	193 600,00€	21/06/2013 N°31	61 564,80 €	6 369,44 €						187 230,56 €	à clôturer	port r
			116,16€									า° 14
La Cauda annua Musaatia		24/05/2042	69 128,08 €									ά
La Soude-groupe Myosotis (HMP)	106 400,00 €	21/06/2013 N°31	34 707,68 €	2 489,76 €						103 910,24 €	à clôturer	
			74,48 €									
			34 060,00 €									
La Soude (13 Habitat)	340 600,00€	10/04/2014 N°202	235 593,02 €							334 852,02 €	à clôturer	
			65 199,00 €	5 747,98 €								
La Soude-groupe Ajoncs (HMP)	180 000,00 €	10/04/2014	118 530,00 €	5 345,35 €						174 654,65 €	à clôturer	
La 30uue-groupe Ajoncs (HMP)	100 000,00 €	N°202	56 124,65 €	⊃ 543,35 €						1/4 034,03 €	a cioturer	
Villa Chantereine et peintres roux-Baou de Sormiou (HMP)	64 350,00 €	10/04/2014 N°202	54 729,68 €	9 620,32 €					1 718,15 €	54 729,68 €	à clôturer	
Sous-total HABITAT	884 950,00 €		855 377,15 €	29 572,85 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	1 718,15 €	855 377,15 €		

											P
Orfortions	MONTANT	Date de la CP	MONTANT		Acomptes sur sub au GIP MRU en co		Aides à transférer à la Métropole Aix-Marseille Provence		Titres à émettre par	Total des versements	Observations à clôturer
Opérations	ATTRIBUTE CELL BELLO	MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	le Département auprès du GIP	par projet	Observations	
Résidentialisation						<u> </u>					
			32 894,19 €		1						
La Soude-groupe Myosotis	56 871,00 €	30/01/2015 N°18	9 910,73 €	10 907,86 €	!					45 963,14 €	à clôturer
(HMP)		IN 10	2 344,97 €		!						
	<u> </u>	<u> </u>	813,25 €		<u> </u>						
Sous-total	56 871,00 €		45 963,14 €	10 907,86 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	45 963,14 €	
Mode doux de l'avenue de la Soude aux collines du Baou de	144 748,00 €	27/05/2016	14 474,80 €	112 874,49 €	!		112 874,49 €			31 873,51 €	
Sormiou (métropole)	144 /40,00 €	N°87	17 398,71 €	112 0/4,45 €	!		112 874,43 €			31 0/3,31 €	
Préfiguration du parc public de		13/07/2016	12 215,30 €								
la Jarre (ville de Marseille)	122 153,00 €	N°233	68 039,22 €	41 898,48 €	!		41 898,48 €			80 254,52 €	
Sous-total	266 901,00 €		112 128,03 €	154 772,97 €	0,00€	0,00€	154 772,97 €	0,00€	0,00€	112 128,03 €	
Sous-total POL VILLE	323 772,00 €		158 091,17 €	165 680,83 €	0,00€	0,00€	154 772,97 €	0,00€	0,00€	158 091,17 €	
TOTAL	1 208 722,00 €		1 013 468,32 €	195 253,68 €	0,00€	0,00€	154 772,97 €	0,00€	1 718,15 €	1 013 468,32 €	

PRU "St Joseph"

	MONTANT	Date de la CP		ITANT IDATÉ RESTE A VERSER	Acomptes sur subventions à verser au GIP MRU en cours d'année 2020		Métronole Aiv-Marceille		Titres à émettre par le Département auprès du GIP	Total des versements par projet	Observations
Opérations	ATTRIBUÉ	et n° Délib			acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire			
Aménagements											
Voiries publiques 1ère tranche (metropole)	54 087,00 €	25/03/2016 N°136		54 087,00 €			54 087,00 €			0,00€	
Voiries publiques 2ème et 3ème tranches(metropole)	116 058,00 €	25/03/2016 N°136		116 058,00 €	74 718,14 €		41 339,86 €			0,00€	
Aménagement paysager du bassin de rétention (ville de Marseille)											opération non votée-opération abandonnée
TOTAL	170 145,00 €		0,00€	170 145,00 €	74 718,14 €	0,00€	95 426,86 €	0,00€	0,00€	0,00€	

PRU "ST MAURONT"

Direction de la vie locale Service politique de la ville et h	abitat										F	Commission permanente au 24 juii 2020 -
			PRI	U "ST MAU	JRONT"					ANNEXE 11		SICIL
1	MONTANT	Date de la CP	MONTANT		Acomptes sur subvent MRU en cours d			érer à la Métropole Aix- eille Provence	Titres à émettre par le	Total des		Jemian
OPERATION	ATTRIBUÉ	et n° Délib	MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transfé	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations	פוונה טט
Création de logements sociaux												'nf 1 7
Acquisition/Amélioration Parc Bellevue (Bât.B)-72 PLUS AA	101 406,00 €	25/06/2012	83 345,59 €	4 730,74 €						96 675,26 €	à clôturer	0707
(Marseille Habitat)	ŕ	N°126	13 329,67 €	,						,		- 2
65/75 rue Félix Pyat-34 PLUS CD à 12% (Nouveau Logis Provençal)	255 691,00 €	25/03/2016 N°124	213 323,00 €	42 368,00 €			42 368,0	00€		213 323,00 €		Yabboit II
Opération urbaine Auphan Charpentier (ex haut rue des Industrieux côté pair-20 PLAI (13 Habitat)	196 822,00 €	13/07/2016 N°213	160 547,70 €	36 274,30 €								ć
Opération urbaine Auphan Charpentier (ex haut rue des Industrieux côté pair- 9 PLUS CD (13 Habitat)	89 620,00 €	13/07/2016 N°213	73 103,04 €	16 516,96 €	48 580,56 €					233 650,74 €	à clôturer	
Sous-total	643 539,00 €		543 649,00 €	99 890,00 €	48 580,56 €	0,00 €	42 368,0	0,00€	0,00€	543 649,00 €		
Réhabilitations												
Réhabilitation (rue Edouard Vaillant-groupe Clovis	84 975,00 €	20/12/2012	60 655,15 €	3 568,95 €						81 406,05 €	à clôturer	
Hugues)- (13 Habitat)	2.2.3,00 €	N°14	20 750,90 €	3 333,33 €						32 130,03 0	a distanci	
Sous-total	84 975,00 €		81 406,05 €	3 568,95 €	0,00€	0,00€	0,0	0,00€	0,00€	81 406,05 €		
Sous-total HABITAT	728 514,00 €		625 055,05 €	103 458,95 €	48 580,56 €	0,00€	42 368,0	0,00 €	0,00€	625 055,05 €		

	MONTANT	Date de la CP	MONTANT		Acomptes sur subvent MRU en cours c			à la Métropole Aix- Provence	Titres à émettre	Total des	
OPERATION	ATTRIBUÉ	et n° Délib	MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Aménagements											
			5 166,00 €								
Voirie primaire RHI Gaillard (Marseille aménagement)	51 660,00 €	01/10/2010 N°184	10 218,34 €	15 833,79 €			15 833,79 €			35 826,21 €	
			20 441,87 €								
Parc Bellevue : résidentialisation des espaces extérieurs Bât.D, E et F/G/H (metropole)	44 520,00 €	16/12/2016 N°121	4 452,00 €	40 068,00 €			40 068,00 €	2 226,00 €		4 452,00 €	
Entrée de quartier : aménagement de la place	868 890,00 €	25/03/2016	86 889,00 €	472 676,16 €			472 676,16 €			396 213,84 €	
Arzial et voiries (metropole)	300 030,00 0	N°134	309 324,84 €	., 2 0, 0, 20 0			., 2 0, 0, 10 0			330 223,0 : 0	
Opération urbaine Auphan Charpentier : voie nouvelle,	366 746,00 €	23/05/2014	36 674,60 €	109 070,26 €			109 070,26 €			257 675,74 €	
square, parking (metropole)		N°23	221 001,14 €	·							
Achèvement des travaux de la rue Félix Pyat (metropole)	466 400,00 €	16/12/2016 N°121		466 400,00 €			466 400,00 €			0,00€	
Aménagement de 3 placettes dans le noyau villageois (rue Gaillard) (Soleam)	87 544,00 €	25/03/2016 N°134	23 199,16 €	64 344,84 €			64 344,84 €			23 199,16 €	
Requalification d'espaces		25/032016	39 908,40 €								
publics dans le noyau villageois (metropole)	399 084,00 €	N°134	33 842,32 €	325 333,28 €			325 333,28 €			73 750,72 €	
Sous-total	2 284 844,00 €		791 117,67 €	1 493 726,33 €	0,00€	0,00€	1 493 726,33 €	2 226,00 €	0,00€	791 117,67 €	

	MONTANT	Date de la CP	MONTANT		Acomptes sur subvent MRU en cours d			à la Métropole Aix- Provence	Titres à émettre	Total des	r Observations
OPERATION	ATTRIBUÉ	et n° Délib	MANDATÉ	RESTE A VERSER	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Equipements et locaux associatifs											
			38 393,00 €								
Construction du centre social			55 402,08 €								
de St Mauront (ville de Marseille)	383 934,00 €	01/10/2010 N°184	10 404,61 €	17 584,18 €						366 349,82 €	à clôturer
ivial sellie)			252 667,00 €								
			9 483,13 €								
Equipement petite enfance	218 048,00 €	25/03/2016	80 110,84 €	42 214,09 €			42 214,09 €			175 833,91 €	
(Nouveau Logis Provençal)	218 048,00 €	N°134	95 723,07 €	42 214,09 €			42 214,09 €			173 633,51€	
Sous-total	601 982,00 €		542 183,73 €	59 798,27 €	0,00€	0,00 €	42 214,09 €	0,00€	0,00€	542 183,73 €	
Ingenierie et conduite de projet											
Communication /concertation (GIP)	11 534,00 €	25/03/2016 N°134	5 106,10 €	6 427,90 €		2 301,03 €	4 126,87 €			5 106,10 €	
Sous-total	11 534,00 €		5 106,10 €	6 427,90 €	0,00€	2 301,03 €	4 126,87 €	0,00€	0,00€	5 106,10 €	
Sous-total POL VILLE	2 898 360,00 €		1 338 407,50 €	1 559 952,50 €	0,00€	2 301,03 €	1 540 067,29 €	2 226,00 €	0,00 €	1 338 407,50 €	
TOTAL	3 626 874,00 €		1 963 462,55 €	1 663 411,45 €	48 580,56 €	2 301,03 €	1 582 435,29 €	2 226,00 €	0,00€	1 963 462,55 €	

ANNEXE 12

Cemmission permanente du 24 juil 2020 - Rapport n° 148

PRU "St Paul"

		Date de la			•	ventions à verser au ours d'année 2020	Métropole	ransférer à la e Aix-Marseille ovence	Titres à émettre	Total des	
Opérations	Montant attribué	CP et n° délib	Montant mandaté	Reste à verser	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	par le Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Réhabilitations											
Réhabilitation de 126			144 739,00 €								
logements (Habitat Marseille Provence)	214 587,00 €	26/06/2009 N°106	46 495,00 €	23 353,00 €						191 234,00 €	à clôturer
SOUS-TOTAL HABITAT	214 587,00 €		191 234,00 €	23 353,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	191 234,00 €	
Résidentialisation											
Résidentialisation de		20/11/2000	4 344,00 €								
126 logements (Habitat Marseille Provence)	43 443,00 €	28/11/2008 N° 91	30 727,53 €	3 757,82 €						39 685,18 €	à clôturer
			4 613,65 €								
sous-total	43 443,00 €		39 685,18 €	3 757,82 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	39 685,18 €	
Aménagements											
			55 859,07 €								
Création d'une voie	100 002 00 0	20/12/2012	20 929,21 €							472 772 62 6	> 10.
nouvelle St Paul/Corot (metropole)	189 882,00 €	N° 86	69 823,83 €	17 108,37 €						172 773,63 €	à clôturer
			26 161,52 €								
Aménagement des cheminements piétons (metropole)											opération non votée-opération abandonnée
sous-total	189 882,00 €		172 773,63 €	17 108,37 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	172 773,63 €	
Equipements et locaux associatifs					·			·			
Création d'un terrain multiactivités (ville de Marseille)	6 645,00 €	30/03/2018 N°146		6 645,00 €			6 645,00 €			0,00€	

Montan:		Date de la			•	oventions à verser au ours d'année 2020	Métropole	ransférer à la e Aix-Marseille ovence	Titres à émettre	Total des	
Opérations	Montant attribué	CP et n° délib	Montant mandaté	Reste à verser	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	par le Département auprès du GIP	versements par projet	Observations
Implantation d'un centre social (ville de Marseille)	246 994,00 €	25/03/2016 N°141		246 994,00 €			246 994,00 €			0,00€	
sous-total	253 639,00 €		0,00€	253 639,00 €			253 639,00 €				
SOUS-TOTAL POL VILLE	486 964,00 €		212 458,81 €	274 505,19 €	0,00€	0,00€	253 639,00 €	0,00€	0,00€	212 458,81 €	
TOTAL	701 551,00 €		403 692,81 €	297 858,19 €	0,00€	0,00€	253 639,00 €	0,00€	0,00€	403 692,81 €	

Tableau de synthèse des opérations non soldées

Programmes de Rénovation Urbaine	Total mandaté CD 13 en €	Montant reçu GIP MRU	Acomptes sur subv GIP MRU en cour	entions à verser au rs d'année 2020 *	Aides à transférer à Marseille I	•	Montant à restituer par le GIP MRU au
(PRU)	13 en €	MRU	acomptes sur justificatifs déjà communiqués au Département	acomptes sur justificatifs à communiquer au Département	soldes à transférer	provisions déjà percues par le GIP MRU - pour mémoire	Conseil Départemental
St Barthélémy	1 819 489,38€	1 819 489,38 €	582 653,25€		1 218 288,37 €	2 400,00 €	
Plan d'Aou	176 974,68€	176 974,68€			700 352,81 €	17 058,45 €	
Centre Nord	1 976 211,40 €	1 976 211,40 €	139 229,05 €		2 197 525,55€	26 372,00 €	
Malpassé	773 168,29 €	773 168,29 €	60 618,69€		178 970,00€		
Flamants iris	412 021,10 €	412 021,10 €	141 000,00€		14 004,90 €		
Kallisté	186 954,89 €	186 954,89 €		22 422,57€	136 438,54€		
Solidarité	189 266,00 €	189 266,00 €		112 257,00€			
Savine	429 768,00 €	429 768,00 €		23 922,99€	1 619 444,01 €		
La Soude les Hauts de mazargues	1 013 468,32 €	1 013 468,32 €			154 772,97 €		1 718,15 €
St Joseph	- €	- €	74 718,14 €		95 426,86 €		
Saint-Mauront	1 963 462,55€	1 963 462,55€	48 580,56€	2 301,03 €	1 582 435,29 €	2 226,00€	
Saint-Paul	403 692,81€	403 692,81€			253 639,00 €		
TOTAL	9 344 477,42 €	9 344 477,42 €	1 046 799,69 €	160 903,59 €	8 151 298,30 €	48 056,45 €	1 718,15 €

^{*} sur la base des demandes reçues par le GIP MRU avant le 31/12/2019

ANNEXE 2 - DETAIL DES CONVENTIONS ET AVENANTS PASSES ENTRE LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MARSEILLE RENOVATION URBAINE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE PENQUATION LIBRAINE ENGAGES SUR MARSEILLE

	DANS LE CADRE DE Références o		IOVATION UR	RBAINE ENGAGES SUR MARSEILLE Détail des subventions et soldes de subventions départementales subsistants						
Détail de l'acte CP : convention associée au	Commission		Date de		(en euro	∕létropole Aix				
protocole de préfiguration CI : convention initiale de financement pluriannuel AV : avenant	permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône N° et date	Conseil d'administration du GIP MRU	signature	A verser au GIP MRU	Marseille Pr Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	A clôturer			
		PRU SAINT-BARTHEL	EMY PICON B	USSERINE						
СР	174 du 17/12/2010	909-034 du 30/09/2009	20/12/2010							
CI	179 du 24/06/2011	1106-017 du 24/06/2011	10/10/2011							
AV 1	179 du 24/06/2011 126 du 03/06/2013	1106-017 du 24/06/2011	13/09/2013	582 653,25€	1 218 288,37€	2 400,00€	0,00€			
AV 2	60 du 17/07/2015	1106-017 du 26/06/2011; 1106-017 du 24/06/2011	05/10/2015							
	1	PRU PLAN D'AOU SA	INT ANTOINE	LA VISTE						
CI	225 du 29/09/2006	607-025 du 20/07/2006	19/02/2007							
AV1	130 du 12/04/2013	607-025 du 20/07/2006	13/09/2013	0,00€	700 352,81€	17 058,45 €	19 491,51€			
AV2	161 du 17/7/2015	607-025 du 20/07/2006;	05/10/2015							
		706-027 du 25/6/2007	TRE NORD							
CI	142 du 07/05/2010	1003-012 du 22/03/2010	27/07/2010							
AV 1	142 du 07/05/2010 126 du 03/06/2013	1003-012 du 22/03/2010; 1003-013 du 22/03/2010	13/09/2013							
AV 2	157 du 20/12/2013	1003-012 du 22/03/2010; 1003-013 du 22/03/2010	11/02/2014	139 229,05€	2 197 525,55€	26 372,00€	75 573,00€			
AV 3	17 du 26/06/2015	1003-012 du 22/03/2010	05/10/2015							
		PRU M	IALPASSE							
CI	122 du 18/06/2010	1003-004 du 22/03/2010	28/06/2010							
AV 1	210 du 25/06/2012	1003-004 du 22/03/2010	13/09/2013	60 618,69€	178 970,00€	0.00 €	131 133,02€			
AV 2	18 du 26/06/2015	1003-004 du 22/03/2010; 1003-012 du 22/03/2010	05/10/2015	00 010,09€	178 970,00€	0,00€	151 155,02 €			
7.00			MANTS-IRIS							
CI	225 du 29/09/2006 225 du 29/09/2006 183 du 29/11/2013	607-025 du 20/07/2006 607-025 du 20/07/2006;	19/02/2007							
AV 1		706-027 du 25/06/2007 607-025 du	28/02/2014	141 000,00€	14 004,90€	0,00€	8 877,00€			
AV 2	132 du 27/02/2015	20/07/2006; 706-027 du 25/06/2007	16/06/2015							
AV 3	62 du 17/07/2015	607-025 du 20/07/2006; 706-027 du 25/06/2007	05/10/2015 KALLISTE							
		1106-016 du								
СІ	108 du 22/07/2011	24/06/2011	22/11/2011							
AV 1	108 du 22/07/2011 126 du 03/06/2013	1106-016 du 24/06/2011	13/09/2013	22 422,57€	136 438,54€	0,00€	0,00€			
AV 2	79 du 27/02/2015	1106-016 du 24/06/2011	16/06/2015	-,5: 0	32,276	.,	-,0			
AV 3	72 du 02/10/2015	1106-016 du 24/06/2011	27/11/2015	ID A DITE						
CI	121 du 18/06/2010	1003-008 du 22/03/2010	28/06/2010							

	Références o	des décisions		Détail des subventions et soldes de subventions départementales subsistants (en euros)					
Détail de l'acte CP : convention associée au protocole de préfiguration CI : convention initiale de	Commission permanente du Conseil	Conseil	Date de signature		A transférer à la M Marseille Pr	∕létropole Aix			
financement pluriannuel AV : avenant	départemental des Bouches-du-Rhône N° et date	d'administration du GIP MRU	S.g.ravar c	A verser au GIP MRU	Subventions et soldes de subventions	Provisions sur opérations	A clôturer		
AV 1	126 du 03/06/2013	1003-008 du 22/03/2010	13/09/2013	112 257,00€	0,00€	0,00€	0,00€		
AV 2	70 du 02/10/2015	1003-008 du 22/03/2010	27/11/2015						
	T	PRU L	A SAVINE						
СІ	184 du 20/03/2009 184 du 20/03/2009	901-007 du 29/01/2009	06/10/2009						
AV 1	36 du 27/09/2013	901-007 du 29/01/2009	28/11/2013	23 922,99€	1 619 444,01€	0,00€	0,00€		
AV 2	111 du 29/05/2015	901-007 du 29/01/2009	05/10/2015						
		PRU LA SOUDE LES H	HAUTS DE MA	ZARGUES					
CI Tranche 1	208 du 02/04/2010	1003-013 du 22/03/2010	28/06/2010						
CI Projet global	105 du 30/9/2011	1106-018 du 24/06/2011	19/11/2011						
AV 1	105 du 30/09/2011 126 du 03/06/2013	1106-018 du 24/06/2011	13/09/2013	0,00	154 772,97	0,00	40 480,71		
AV 2	105 du 30/09/2011 32 du 20/12/2013	1106-018 du 24/06/2011	28/02/2014						
	71 du 02/10/2015	1003-008 du 22/03/2010; 1106-018 du							
AV 3		24/06/2011	27/11/2015						
		PRU SAINT-JOSE	PH VIEUX MC	ULIN					
CI	1 du 06/04/2007	704-019 du 26/04/2007	12/07/2007						
AV 1	1 du 06/04/2007 120 du 27/09/2013	704-019 du 26/04/2007	28/11/2013	74 718,14€	95 426,86€	0,00€	0,00€		
AV 2	72 du 02/10/2015	704-019 du 26/04/2007; 706-027 du 25/06/2007	27/11/2015						
			T-MAURONT						
CI	117 du 23/10/2009	909-035 du 30/09/2009	27/07/2010						
AV 1	117 du 23/10/2007 16 du 30/03/2012	909-035 du 30/09/2009	13/09/2013	50 881,59€	1 582 435,29€	2 226,00€	30 094,57 €		
	112 du 29/05/2015	909-035 du 30/06/2009;							
AV 2	<u> </u>	909-035 du 30/09/2009	05/10/2015						
		PRU SA	INT-PAUL						
CI	1 du 06/04/2007 1 du 06/04/2007	704-019 du 26/4/2007	12/07/2007						
AV 1	155 du 27/09/2013	704-019 du 26/4/2007	28/11/2013	0,00€	253 639,00€	0,00€	44 219,19€		
AV 2	72 du 02/10/2015	706-027 du 25/06/2007 27/11/2015							
	TOTAUX			1 207 703,28€	8 151 298,30€	48 056,45 €	349 869,00€		

CONVENTION

FIXANT LES MODALITES DE REGLEMENT ET/OU DE TRANSFERT A LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES

OCTROYEES AU

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MARSEILLE RENOVATION URBAINE

DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE RENOVATION URBAINE (PRU) ENGAGES SUR LA VILLE DE MARSEILLE

**

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération de la commission permanente du Conseil départemental n° du2020;

La Métropole Aix-Marseille-Provence, représenté par sa Présidente, Madame Martine VASSAL, autorisée à signer la présente convention par délibération du Bureau Métropolitain n°.... du 2020;

Le Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » représenté par sa liquidatrice, Madame Nathalie N'DOUMBE, autorisée à signer la présente convention par délibération de l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public « Marseille Rénovation Urbaine » n° AG_1912.005 du 18 décembre 2019 et n° du 2020 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de rénovation urbaine (PRU) engagés sur la ville de Marseille, le Département des Bouches-du-Rhône a passé avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Marseille Rénovation Urbaine (MRU), créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003 sous l'ancienne appellation de « GIP pour le Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes », des conventions pluriannuelles de financement et avenants à ces conventions, au titre de sa participation à la mutualisation des financements des co-financeurs publics des opérations relevant des PRU concernés.

Le détail de ces conventions et avenants est rappelé en annexe à la convention.

Le GIP créé pour une durée déterminée, a été prorogé par avenants successifs à sa convention constitutive, jusqu'au 31 décembre 2019.

Sur proposition de son conseil d'administration, l'assemblée générale du GIP du 5 juillet 2019, a validé le principe du transfert de son activité à la Métropole Aix-Marseille-Provence compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain, et la prorogation de 3 ans de sa durée, jusqu'au 31 décembre 2022, afin de lui permettre de mener à son terme la gestion des flux de financements publics des PRU.

Le 18 octobre 2019, l'assemblée générale a approuvé l'avenant n° 10 à la convention constitutive, relatif à la mise en œuvre de cette décision, nécessitant d'être acté et signé par l'ensemble des membres du GIP à savoir l'Etat, la Métropole Aix-Marseille-Provence venant aux droits de l'ex Communauté Urbaine de Marseille, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône, les villes de Marseille et Septèmes-les-Vallons, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'association régionale des organismes HLM de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont respectivement approuvé l'avenant par délibérations des 24 octobre et 13 décembre 2019.

La Région Sud ayant signifié à la Métropole Aix-Marseille-Provence que cet avenant ne serait pas inscrit à l'ordre du jour de son assemblée délibérante du 13 décembre 2019, le GIP MRU a été de facto dissous au 31 décembre 2019 par décision de son assemblée générale du 18 décembre 2019.

La dissolution du GIP MRU entraînant sa liquidation, la personne morale du GIP subsiste pour assurer uniquement les besoins associés à la réalisation des éléments d'actif et à l'apurement du passif, tels qu'ils figurent au bilan de clôture avant la liquidation.

Par contre, il ne lui est plus possible d'assurer ses anciennes missions de mutualisation des cofinancements publics et d'ingénierie en maîtrise d'ouvrage, telles que prévues dans les conventions de mise en œuvre des PRU.

Ainsi, par délibération n° DEVT 013-7963/19/CM du 19 décembre 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a acté la reprise de l'ensemble des activités d'élaboration et de mise en œuvre de projets de rénovation urbaine du GIP.

La reprise de ces activités nécessite toutefois la reprise de l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre des opérations relevant des programmes PRU.

Par délibération n° 115 du 14 avril 2020, le Département des Bouches-du-Rhône, a acté le détail des comptes de clôture des conventions de financement qu'il a passées avec le GIP MRU pour un montant de 1 207 703,28 € restant à lui verser, et de 349 869 € à clôturer en minoration des montants initiaux des subventions attribuées.

Par même délibération, le Département des Bouches-du-Rhône a autorisé le transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des soldes de subventions pour un montant de 8 151 298,30 € ainsi que des avances sur subventions déjà perçues par le GIP MRU pour un montant de 48 056,45 €, maintenues jusqu'au solde des opérations concernées conformément aux engagements contractualisés dans le cadre des conventions de financement initiales passées entre le GIP MRU et le Département des Bouches-du-Rhône.

1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de règlement et/ou de transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence des subventions départementales octroyées au GIP MRU dans le cadre de la mise en œuvre des PRU engagés sur la ville de Marseille.

2 - ENGAGEMENT DES PARTIES

Sur la base des comptes de clôture et de la répartition des subventions départementales entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le GIP MRU, présentés en annexe de la délibération de la commission permanente du Conseil départemental n°115 du 14 avril 2020 (annexe 1), et de l'ensemble des conventions de financement et avenants passés entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP MRU dans le cadre des programmes de rénovation urbaine engagés sur Marseille (annexe 2) ;

Le Département des Bouches-du-Rhône s'engage :

- à verser au GIP MRU représenté par sa liquidatrice, les subventions départementales appelées auprès du GIP MRU par les différents maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution, selon les mêmes modalités de versement que celles prévues dans les conventions initiales de financement pluriannuel et leurs avenants, passés entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP MRU;
- à régler au GIP MRU, les subventions départementales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à autoriser la Métropole Aix-Marseille-Provence à verser par anticipation aux maîtres d'ouvrage des opérations transférées en sa faveur, les subventions départementales, dès réception de la validation écrite que le Département lui délivrera, précisant le

montant de la liquidation résultant du contrôle par le Département des documents justificatifs transmis par la Métropole.

La Métropole est ainsi autorisée par le Département à procéder à ces versements sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention départementale ;

- à verser à la Métropole Aix-Marseille-Provence les montants des liquidations de subventions départementales qu'il lui aura notifiés par écrit ;
- à régler directement à la Métropole Aix-Marseille-Provence les subventions départementales intéressant les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage, y compris en matière de reprise de l'ingénierie de projet précédemment exercée par le GIP MRU;
- à maintenir en faveur de la Métropole Aix-Marseille-Provence le bénéfice des avances sur subventions départementales initialement versées au GIP MRU, jusqu'au solde des opérations subventionnées, dans la limite de la durée de la présente convention au-delà de laquelle les subventions non perçues feront l'objet d'une caducité automatique;
- à maintenir en faveur de la Métropole, pour les opérations non soldées, la part des subventions sur lesquelles un écart de versement serait constaté entre la subvention sollicitée par le maître d'ouvrage via le GIP MRU et le versement effectif du Département après instruction, de façon à garantir jusqu'au terme de la présente convention le droit à subvention du maître d'ouvrage sur la base de justificatifs qu'il serait en mesure de communiquer à la Métropole après la date de dissolution du GIP MRU.

Le GIP MRU, représenté par sa liquidatrice, s'engage :

- à contrôler les justificatifs de dépenses qui lui ont été transmis par les maîtres d'ouvrage avant le 31 décembre 2019 et à les communiquer au Département des Bouches-du-Rhône, en complément de ceux déjà reçus, en vue de permettre au Département de liquider et de lui verser les subventions départementales concernées;
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par le Département des Bouches-du-Rhône, les subventions départementales qu'il aura ainsi préalablement réunies ;
- à solliciter les versements de subventions départementales pour les opérations placées sous sa maîtrise d'ouvrage et pour lesquelles des dépenses ont été engagées avant le 31 décembre 2019, date de sa dissolution ;
- à reverser à la Métropole les avances sur subventions départementales perçues et non engagées, dont le Département s'est engagé ci-dessus à maintenir le bénéfice au profit de la Métropole.

La Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage :

- à poursuivre le suivi de l'état d'avancement sur le terrain des opérations de rénovation urbaine subventionnées par le Département, jusqu'à leur clôture comptable.
 La Métropole ne peut pas être tenue responsable d'un défaut ou d'un retard dans l'exécution des travaux par les différents maîtres d'ouvrage;
- à contrôler les justificatifs de dépenses des maîtres d'ouvrage et à les communiquer au Département des Bouches-du-Rhône qui, après réception et contrôle, délivrera à la Métropole Aix-Marseille-Provence une validation écrite précisant le montant de la liquidation de la subvention départementale en résultant, autorisant ainsi la Métropole à en assurer, par anticipation, le versement aux maîtres d'ouvrage.
 La Métropole ne peut être tenue responsable d'une différence pouvant exister entre le montant de la demande de subvention faite par le maître d'ouvrage et le montant de la liquidation de la subvention départementale après instruction. A ce titre, la Métropole ne peut être redevable d'une quelconque somme à l'égard du maître d'ouvrage;
- à reverser aux maîtres d'ouvrage subventionnés par le Département des Bouches-du-Rhône, les subventions départementales, dès réception de la validation écrite susvisée et ce, sans attendre d'avoir réuni au préalable l'ensemble des autres co-financements publics et le versement effectif de la subvention départementale.

3 – MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES DEPARTEMENTALES

3.1 Les aides départementales attribuées aux maîtres d'ouvrages seront versées au GIP MRU, pour les demandes reçues par le GIP avant le 31 décembre 2019, et à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les autres cas, ceux-ci étant chargés de reverser ensuite ces aides aux maîtres d'ouvrages bénéficiaires.

Les versements au profit du GIP MRU et de la Métropole se feront sur présentation d'une demande écrite de leur part adressée à Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP et d'un tableau récapitulatif détaillé des dépenses justifiées par le maître d'ouvrage bénéficiaire de la subvention (situations de travaux dans le cadre des marchés ou factures hors marchés), attestant de l'exactitude des dépenses concernées ainsi que de la réalisation effective des travaux ou de l'ingénierie subventionnés par le Département.

Pour les demandes de versement qu'ils présenteront respectivement au Département des Bouches-du-Rhône, le tableau récapitulatif sera signé :

- pour les demandes du GIP MRU par la liquidatrice du groupement,
- pour les demandes de la Métropole par son(sa) Président(e) ou son représentant

Ces documents seront transmis par courrier, en un seul exemplaire original, à l'adresse suivante :

Service politique de la ville-habitat
Direction de la vie locale
Direction générale adjointe stratégie et développement du territoire
Hôtel du Département – 52 avenue de Saint-Just
13286 Marseille cedex 20

3.2 Le versement des aides départementales attribuées respectivement au GIP MRU et à la Métropole pour les opérations placées sous leur maîtrise d'ouvrage, se fera selon les mêmes modalités que celles visées au 3.1.

4 - COMMUNICATION

Il est rappelé, notamment pour les travaux des maîtres d'ouvrage n'ayant pas démarré, que le soutien financier du Département des Bouches-du-Rhône doit apparaître sur tous moyens de communication utilisés pour en informer le public (communiqués de presse, lettres d'information, publications ou site internet de la Métropole...).

Le logo du Département devant être apposé sur tous panneaux ou bâches de chantiers pendant la durée des travaux et sur le site de ces derniers. Il sera également apposé sur les cartons d'invitation.

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône sera invitée à tous les événements liés aux opérations financées par le Département (pose de première pierre, inaugurations...).

5 - DUREE DE LA CONVENTION

Afin de favoriser le bon achèvement et la clôture comptable des opérations subventionnées dans le cadre des PRU engagés sur Marseille, la présente convention est conclue pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2022, date butoir mettant un terme définitif aux engagements partenariaux qu'elle contractualise.

En tout état de cause, les engagements du GIP MRU prendront fin à la clôture de sa liquidation et à la publication de celle-ci.

6 - RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de ses engagements au titre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée à son égard à l'initiative de l'une des autres parties. Cette résiliation interviendra de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant une

Commission permanente du 24 juil 2020 - Rapport n° 148

mise en demeure adressée à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet.

La présente convention pourra également être résiliée par le Département, le GIP ou la Métropole de manière unilatérale et anticipée à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

7 – RESOLUTION DES LITIGES

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Marseille 22-24 rue Breteuil, 13281 Marseille cedex 06.

Cependant les parties s'engagent avant tout recours contentieux à se rencontrer afin de trouver une solution amiable.

A défaut d'un tel accord dans un délai de deux mois à compter de la demande d'une des parties, chacune pourra saisir ledit tribunal.

8 – ANNEXES A LA CONVENTION

Annexe 1 –

Annexe 2 – Conventions et avenants passés entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP MRU dans le cadre des programmes de rénovation urbaine engagés sur Marseille.

Fait à Marseille le

En trois exemplaires

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

Sa Présidente

Pour le Département des Bouches-du-Rhône Sa Présidente

Martine VASSAL

Martine VASSAL

Pour le Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine La liquidatrice

Nathalie N'DOUMBE